Image not found or type unknown

Réserve de succession pour reglement maison de retraite

Par **Mirtouille**, le **05/09/2009** à **14:31**

Bonjour,
Ma belle-mère qui a quatre enfants est placée en maison de retraite .
Une seule de ses filles a procuration et gère donc tous ses biens sans en rendre compte à ses frères et soeurs.
C'est la seule interlocutrice reconnue par la direction de l'établissement qui a refusé à mon mari de lui communiquer le cout réel du séjour (sachant qu'en cas de difficultés financières nous serons tous amenés à régler les frais de pension.)
Ma belle-mère vient de vendre un terrain qui lui revenait de sa propre mère.
Question :
Peux-on exiger que cette rentrée d'argent soit bloquée pour régler les frais futurs de la maison de retraite ?
Si oui, comment procéder compte tenue que ma belle mère nous renvoie à sa fille qui ne nous adresse plus la parole .
Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés